

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT

Le mercredi 16 juin 2010, se tient à 19 h 30 à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic, la première séance de la session de juin 2010 du Conseil des maires de la Municipalité Régionale de Comté du Granit. Les maires ci-dessous énumérés participent à la rencontre :

André Grenier	Audet
Mario Quirion	Courcelles
Jean-Denis Cloutier	Frontenac
Marielle Fecteau	Lac-Drolet
Colette Roy Laroche	Lac-Mégantic
Ghislain Bolduc	Lambton
Jacques Martin	Marston
Claude Turcotte	Milan
Bernard Isabel	Nantes
Jean-Louis Gobeil	Notre-Dame-des-Bois
André St-Marseille	Piopolis
Diane Turgeon	Sainte-Cécile-de-Whitton
Steve Charrier	Saint-Augustin de Woburn
Diane Roy	Saint-Ludger
Jeannot Lachance	Saint-Robert Bellarmin
Jean-Luc Fillion	Saint-Romain
Marie-Douce Morin	Saint-Sébastien
Pierre-André Gagné	Stornoway
André Gamache, maire suppléant	Stratford
Sonia Cloutier	Val-Racine

Monsieur Bernier préside la séance. À titre de secrétaire-trésorier de la MRC, j'agis comme secrétaire de l'assemblée. Madame Nancy Roy m'assiste pour cette tâche.

Étant donné les points à l'ordre du jour, les personnes suivantes participent également à la rencontre :

- Monsieur Guy Fauteux, Raymond Chabot Grant Thornton
- Madame Nicole Morin, Raymond Chabot Grant Thornton
- Madame Annie Charron, Agente de développement culturel, MRC du Granit
- Monsieur Rafael Lambert, Géomaticien, MRC du Granit
- Monsieur Patrice Gagné, Service de l'aménagement, MRC du Granit
- Madame Kateri Pouliot, Service de l'environnement, MRC du Granit
- Monsieur Sylvain Boulanger, Service de la prévention incendie, MRC du Granit
- Madame Danielle Paradis, Responsable des communications et adjointe à la direction générale, MRC du Granit
- Monsieur André Piette, Commissaire agro-forestier, CLD de la MRC du Granit
- Monsieur François Lapointe, Raymond Chabot Grant Thornton
- M^e Roland Veilleux, Monty Coulombe
- Monsieur Stéphane Boyer, Saint-Laurent Énergies inc.
- Madame Mylany David, Avocate représentante de Saint-Laurent Énergies inc.

1.0

QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet constate le quorum, souhaite la bienvenue à chacun des maires et procède à l'ouverture de la séance.

2.0**ORDRE DU JOUR**

Il est demandé d'ajouter le point « Concordance du schéma d'aménagement » à la section « Varia ».

2010-122**ORDRE DU JOUR**

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE l'ordre du jour ci-dessous soit adopté en ajoutant, à la section Varia, le point 17.1 « Concordance, schéma d'aménagement ».

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

**MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DU GRANIT
ORDRE DU JOUR**

DATE : Mercredi 16 juin 2010
HEURE : 19 h 30
ENDROIT : hôtel de ville de Lac-Mégantic

1. QUORUM ET OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE
2. ORDRE DU JOUR
3. PÉRIODE DE QUESTIONS
4. SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER
5. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 19 MAI 2010
6. **DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR 2009**
 - 6.1 RAPPORT FINANCIER
7. **DÉVELOPPEMENT LOCAL**
 - 7.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS, AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL
 - 7.2. RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PACTE RURAL, ANNÉE 2009
 - 7.3. PLAN DE TRAVAIL PACTE RURAL, 2010-2011
 - 7.4. DEMANDE D'APPUI, ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES PAYSAGES
 - 7.5. SUIVI, INTERNET HAUTE VITESSE
8. **AMÉNAGEMENT**
 - 8.1. ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2010-10

« RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2007-06 AFIN D'INCORPORER LES NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES DÉCIDÉES LORS DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU GRANIT SELON L'ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ »

- 8.2. SUIVI ARTICLE 59 VS ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES
- 8.3. RÉOLUTION D'APPUI, DEMANDE D'EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER
- 8.4. RÉOLUTION D'APPUI, DEMANDE D'EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

9. **ENVIRONNEMENT**

- 9.1. CUEILLETTE DES PLASTIQUES AGRICOLES ET TUBULURES ACÉRIQUES
- 9.2. MODIFICATION, CALENDRIER DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES
- 9.3. VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET AVANCEMENT DES COLLECTES
- 9.4. ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA RESSOURCERIE DU GRANIT, SUIVI
- 9.5. DEMANDE D'APPUI, MRC D'ACTON, RAS-LE-BOL EXPRIMÉ PAR LA MRC D'ACTON À L'ÉGARD DU RÉGIME ACTUEL DE GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX ET DES COÛTS EXCESSIFS QUI EN RÉSULTENT

10. **SÉCURITÉ PUBLIQUE ET INCENDIE**

- 10.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE
- 10.2. ACHAT ÉQUIPEMENTS, COMMUNICATION RADIO, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

11. **SERVICE D'ÉVALUATION**

- 11.1. RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION
- 11.2. CONFORMITÉ DE L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR 2010
- 11.3. RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR, ANNÉE 2011
- 11.4. DEMANDE D'APPUI, MRC PAPINEAU, HAUSSE INÉGALE DES VALEURS FONCIÈRES

12. **LOISIRS ET QUÉBEC EN FORME**

- 12.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE LOISIR

12.2. TOURNOI DE GOLF ANNIE PERREAULT

13. **CULTURE**

13.1. RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE CULTURELLE

13.2. POLITIQUE CULTURELLE, INVITATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE, 22 JUIN 2010

14. **ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

14.1. COMPTES À PAYER

14.2. REMISE DE LA LISTE DES DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS D'AVRIL 2010

14.3. INSCRIPTION CONGRÈS FQM 2010

14.4. CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE, DOSSIER DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE

14.5. SUIVI, SOIRÉES DE CONCERTATION, FONCTIONNEMENT DE LA MRC

14.6. JOUR, LIEU ET HEURE DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE JUILLET

15. **RAPPORT D'ACTIVITÉS**

- Comité Québec en Forme et loisirs de la MRC
- Comité consultatif culturel de la MRC
- Délégation de Table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic
- Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac
- Table des MRC de l'Estrie
- Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-ESTRIE)
- Comité de sécurité publique de la MRC
- Comité de sécurité incendie de la MRC
- Comité de prévention incendie de la MRC
- Comité environnement
- Comité consultatif agricole
- COBARIC
- COGESAF
- Corridors verts
- Rapport du CLD
- Ressourcerie du Granit
- Rapport Transports adapté et collectif
- Comité de suivi de la planification stratégique et pacte rural
- Centre Universitaire des Appalaches
- Gestion Mont Gosford

16. **BONS COUPS**17. **VARIA**

17.1. CONCORANCE, SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT

18. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

19. **PROJET ÉOLIEN**

19.1. SUIVI

19.2. REDEVANCE, PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE, MRC DU GRANIT

19.3. ENTENTE DE CONFIDENTIALITÉ

19.4. MODIFICATION À LA LETTRE D'INTENTION

19.5. RECONNAISSANCE DU PROJET ET SIGNATAIRES DE LA SOUMISSION

19.6. CONVENTION AVEC LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROBERT BELLARMIN

19.7. PLAN DE FINANCEMENT

19.8. DÉCLARATION DE POSSIBILITÉ DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

19.9. RAPPEL, RENCONTRE SPÉCIALE DU CONSEIL DES MAIRES, 30 JUIN 2010

20. **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE****3.0****PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est posée.

4.0**SUIVI DES RÉUNIONS ET COURRIER**

SUIVI DES RÉUNIONS

- Assemblée nationale Québec
 - Accuse réception de notre résolution concernant la tenue simultanée des élections scolaires et municipales.
- Hydro-Québec
 - Nous informe du report des rencontres d'information sur le tracé retenu pour la ligne électrique de raccordement du futur parc éolien à Saint-Robert Bellarmin.
- Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport
 - Accuse réception de notre résolution concernant la tenue simultanée des élections scolaires et municipales.
- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire
 - Nous informe que le règlement no 2009-14 modifiant le SAR en remplaçant une affectation « Récréation de type 1 » par une affectation « Récréation de type 2 » dans le secteur du Domaine Aylmer dans la municipalité de Stratford n'est pas conforme aux orientations gouvernementales en matière de gestion de l'urbanisation.
 - Nous informe de la conformité du règlement no 2010-10 modifiant le règlement de contrôle intérimaire no 2007-06 relatif aux élevages à forte charge d'odeur visant à augmenter la superficie maximale de plancher d'une

- unité d'élevage porcin et à supprimer une norme de contingentement.
- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
 - Accuse réception de notre copie de résolution d'appui contre les mesures de redressement de l'ASRA par la Financière agricole.

COURRIER

- Agence de mise en valeur de la forêt privée de l'Estrie
 - Convocation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le vendredi 11 juin 2010 de 10 h 30 à 12 h au Delta Sherbrooke.
- Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie
 - Nous transmet un document afin de sensibiliser la population à la présence d'arsenic dans les puits privés et nous demande d'inciter les propriétaires à effectuer une analyse de leur eau.
- Association des gestionnaires financiers municipaux du Québec
 - Invitation au colloque annuel de l'AGFMQ qui aura lieu les 14, 15, 16 et 17 septembre prochain à l'Hôtel Estrimont au 44, Avenue de l'auberge à Orford.
- Centre d'action bénévole du Granit
 - Demande de soutien financier pour la Banque alimentaire du Granit.
- Centre d'Études collégiales de Lac-Mégantic
 - Invitation à la soirée Gala de fin d'année 2010 pour les finissants et finissantes du Cégep. Cette soirée aura lieu le vendredi 21 mai prochain à compter de 17 h 30 au Club de golf de Lac-Mégantic.
 - Invitation à assister à l'une des représentations de la pièce *Un simple soldat* qui sera jouée par les étudiants du CÉGEP inscrits au cours de théâtre. Les représentations auront lieu le vendredi 14 mai à 20 h ou le samedi 15 mai à 20 h au Théâtre de la Première scène à Marston.
- Le Chiffonnier
 - Invitation à l'assemblée générale annuelle de la Ressourcerie du Granit qui aura lieu le mercredi 26 mai prochain à compter de 17 h 30.
- Comité de bassin de la rivière Chaudière
 - Invitation à une assemblée spéciale des membres et à l'assemblée générale annuelle 2009-2010 du COBARIC qui auront lieu le jeudi 10 juin à 19h30 au Centre administratif de la MRC de la Nouvelle-Beauce.
- Commission des lésions professionnelles
 - Convocation à une audition dans le cadre du dossier de madame Francine Poulin qui aura lieu le 4 juin 2010 à 15h à la C.L.P. de Sherbrooke.
- Commission de protection du territoire agricole du Québec
 - Décision rendue dans le dossier no 363276 de M. et Mme Cabana qui désirent utiliser une partie de lot à une autre fin que l'agriculture pour y construire un abri forestier dans la municipalité de Notre-Dame-des-Bois. La demande est refusée.
 - Décision rendue dans le dossier no 365780 de Mme Caroline Fillion qui désire faire l'acquisition d'une partie de lot afin d'y établir une entreprise d'élevage de poules pondeuses dans la municipalité de Saint-Sébastien. La demande est autorisée.
 - Décision rendue dans le dossier no 366506 de M. Émile Baillargeon et Mme Stéphanie Gérard qui désirent utiliser un des bâtiments secondaires existants sur un de leur lot résidentiel dans la municipalité de Saint-Romain afin d'y implanter un commerce de cordonnerie. La demande est acceptée sous certaines conditions.
 - Décision rendue dans le dossier no 366035 de la Plantation Stornoway inc. qui désire faire l'acquisition d'une partie de lot voisin afin d'augmenter le potentiel acéricole de leur propriété. Dans la municipalité de Stornoway. La demande est autorisée.
 - Décision rendue dans le dossier no 364703 de M. Louis Valiquette et Mme Lucie Lessard qui désirent aménager un gîte touristique de trois chambres avec service de repas ainsi qu'une entreprise de service de traiteur sur leur lot dans la municipalité de Lac-Drolet. La demande est autorisée sous certaines conditions.

- Décision rendue dans le dossier no 362696 de M. Gilles Pansera et Mme Annie Thabet qui désirent obtenir une partie de lot de leur voisin, M. Denis Vachon, afin d'y poursuivre l'élevage d'une cinquantaine de têtes (vaches-veaux) en plus d'implanter une nouvelle culture d'alpiste roseau. La demande est acceptée.
- Invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le 27 mai prochain au centre communautaire Richard Gingras à St-Élie d'Orford.
- Conseil de la culture de l'Estrie
- Convocation à la 33^e assemblée générale annuelle jeudi le 17 juin 2010 de 13 h à 17 h 30 au pavillon de l'OTJ de Lac-Mégantic.
- Fédération Québécoise des Municipalités
- Nous invite à inclure la récupération de contenants de peinture vides dans notre planification.
- Invitation à poser la candidature d'un élu pour le prix Jean-Marie-Moreau qui sera décerné dans le cadre des 69es Assises annuelles de la FQM les 30 septembre, 1^{er} et 2 octobre prochains.
- Gare patrimoniale
- Invitation à l'inauguration de la gare patrimoniale réhabilitée en complexe culturel et touristique.
- Honco, Bâtiments d'acier
- Offre leurs services dans le domaine de la construction industrielle, commerciale et institutionnelle
- Maisons familiales rurales
- Invitation au colloque québécois portant sur les MFR qui se tiendra à l'Université Laval le vendredi 11 et le samedi 12 juin prochains.
- Ministère des Affaires municipales des Régions et de l'Occupation du territoire
- Nous transmet les deux premiers guides de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable s'intitulant *Le bâtiment durable* et *La gestion durable des eaux de pluie*.
- Nous transmet le chèque représentant le dernier versement dans le cadre du *programme d'aide à la prévention d'algues bleu-vert*.
- Nous invite à participer à la Semaine de la municipalité 2010 qui aura lieu du 30 mai au 5 juin 2010 en organisant des activités à caractère régional.
- Ministère du Développement économique, de l'Innovation et de l'Exportation
- Demande de transmettre divers documents dans le cadre du versement annuel, prochainement, pour le financement des activités du Centre local de développement.
- Ministère de la Sécurité civile
- Nous transmet de la documentation relative à la sécurité civile.
- Municipalité de Frontenac
- Copie de la résolution no 2010-097 concernant l'approbation de la programmation de Québec en Forme pour juillet 2010 à juin 2011.
- Copie de la résolution no 2010-113 concernant l'inscription de l'OTJ de Frontenac à l'équipe mobile de Québec en Forme.
- Copie de la résolution no 2010-109 demandant à la MRC du Granit d'entreprendre des démarches auprès des instances gouvernementales afin de permettre des allègements au chapitre 7 du Schéma d'aménagement révisé afin de permettre aux municipalités d'autoriser l'ouverture de nouvelles rues pour les promoteurs ayant un projet concret de développement en milieu rural.
- Municipalité de Lambton
- Copie de la résolution no 10-05-124 concernant le projet éolien communautaire de la MRC du Granit, intention d'engagement.
- Municipalité de Marston
- Copie du règlement no 2009-241 modifiant le règlement de zonage no 2006-049 afin d'intégrer les normes relatives à la construction d'entrée de cours de la mise en place de ponceau.
- Municipalité de Milan
- Copie de la résolution no 2010-05-3639 concernant l'adoption du projet de règlement no 2010-57 modifiant le règlement de zonage no 2005-32 afin de

- redéfinir la zone humide du lot 10, rang 3, Canton de Whitton.
- Copie de la résolution no 2010-05-3639 concernant l'adoption du projet de règlement no 2010-57 modifiant le règlement de zonage no 2005-32 afin de redéfinir la zone humide du lot 10, Rang 3, Canton de Whitton.
 - Municipalité de Nantes
 - Copie de la résolution no 10-05-89 concernant l'adoption du règlement no 378-10 modifiant le règlement de zonage no 240 relativement à l'ajout du lot 4 457 874 à même la zone M-7.
 - Copie de la résolution no 10-05-105 nous informant de la nomination de M. Bruneau Hébert à titre de maire suppléant pour la période du 1^{er} juillet au 31 décembre 2010.
 - Municipalité de St-Ludger
 - Copie de la résolution no 2010-05-148 concernant l'adoption du règlement no 2010-133 modifiant le plan d'urbanisme no 2006-89 afin d'agrandir les limites du périmètre d'urbanisation de la municipalité de Saint-Ludger.
 - Copie de la résolution no 2010-05-149 concernant l'adoption du règlement no 2010-135 modifiant le règlement de zonage no 2006-90 afin de créer la zone M-15 et changer les usages de la zone P-3.
 - Municipalité de Saint-Robert Bellarmin
 - Copie de la résolution no 10-05-11 concernant l'appui de la Municipalité au projet de visioconférence du CÉGEP de Lac-Mégantic.
 - Municipalité de St-Romain
 - Copie de la résolution no 2010-088 concernant l'adoption du règlement no 2010-244 modifiant le règlement de zonage no 90-05-04 afin de modifier la hauteur des bâtiments des zones VILL-3 et VILL-4.
 - Copie du règlement no 2010-246 modifiant le règlement de zonage no 90-05-04 afin d'incorporer le lot 3 189 214 à la zone mixte numéro M-3.
 - Municipalité de Stratford
 - Copie de la résolution no 2010-05-107 concernant une demande d'appui à la MRC afin qu'elle appuie toute demande de financement provenant de différents programmes qui pourraient bonifier le projet pilote (bassin versant ruisseau Bernier).
 - MRC de Coaticook
 - Invitation au Tournoi de golf de la fête régionale de la famille de la MRC de Coaticook qui aura lieu le jeudi 8 juillet 2010 au Club de golf de Coaticook situé au 600, rue Merrill.
 - Mutuelle des municipalités du Granit
 - Rapport annuel 2009.
 - Renouvellement de la police d'assurance municipale.
 - Invitation à participer, en soumettant notre initiative, à la 5^e édition du mérite MMQ en gestion de risques.
 - Le Réseau d'Amis
 - Invitation à un brunch-retrouvailles afin de célébrer les 35 ans d'existence du Réseau Amis, qui aura lieu le dimanche 6 juin à 10 h 30 à l'Hôtellerie Le Boulevard à Sherbrooke.
 - SADC
 - Invitation à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra lors d'un 5 à 7 le mardi 15 juin à compter de 17 h au Restaurant Le Voilier.
 - Solidarité rurale du Québec
 - Renouvellement de l'inscription à titre de membre corporation.
 - Transmission du rapport annuel 2009
 - Sûreté du Québec
 - Copie conforme d'une lettre envoyée à la Municipalité de Saint-Sébastien les informant que leur policier-parrain, M. Jean Blais, participera à une mission en Haïti et qu'il sera par conséquent, remplacé par l'agent Jérôme Roy.
 - Syndicat des Producteurs de Bois de l'Estrie
 - Nous transmet le rapport annuel 2009.
 - Théâtre des petites lanternes
 - Invitation à l'assemblée générale annuelle qui aura lieu le jeudi 15 juin 2010 à 19 h au C.A.S.J.B., salle 108.
 - Tribunal administratif

- Nous informe du désistement de Liliano D'Agosto dans le dossier no SAI-Q-158191-0909 en lien avec le rôle d'évaluation 2009-2011.
- Université de Sherbrooke
 - Invitation pour participer à la première édition de l'Université d'été sur les relations transfrontalières et l'intégration nord-américaine du 16 au 20 août 2010. Cet événement sera présenté par l'Université de Sherbrooke.
- Ville de Lac-Mégantic
 - Invitation afin de souligner l'arrivée du Carrousel de la GRC le 31 mai prochain à compter de 16 h 30, à la gare de Lac-Mégantic.
 - Copie de la résolution no 10-301 concernant l'autorisation au comité organisateur du Printemps des artistes de tenir l'événement de la 9^e édition du Printemps des artistes dans le parc des Vétérans.
 - Copie de la résolution no 10-315 concernant l'adoption du premier projet de règlement no 1503 modifiant le règlement de zonage no 1324 relativement à l'agrandissement de la zone M-304, à la densification aux abords du lac Mégantic, à l'affichage et aux énergies alternatives.

REVUES

- Le Cantonnier
- Constructo
- Forêts de chez nous
- Formes
- 4imprint
- Lait'Xclusif
- Le monde forestier
- Progrès Forestier
- Québec Vert
- La route verte
- Le Sablier
- La Terre de Chez Nous
- Le TPI
- Utili-Terre
- Le Vent d'Est
- Viactive

Je rappelle ensuite aux membres du conseil que lors de notre rencontre de mai dernier, la résolution 2010-115 a été adoptée relativement à un dossier de CSST suite à un accident de travail subit par madame Francine Poulin. J'annonce que suite aux échanges que j'ai eus avec notre conseiller juridique à ce sujet, il m'a conseillé de nous désister de l'appel de la décision de la CSST de nous imputer une partie de la responsabilité des séquelles que madame Poulin dit avoir subit. La raison qui motive ce conseil est à l'effet que les frais pour contester et faire la preuve de la non-responsabilité de l'accident de madame Poulin sont beaucoup plus élevés que les impacts financiers sur notre cotisation à la CSST pour les prochaines années car il faudrait mobiliser une batterie d'experts pour démontrer que les conséquences de l'accident de madame Poulin de 2008, alors qu'elle était à l'emploi de la MRC, sont minimales en regard de son état de santé générale. À la lumière de ces recommandations de notre conseiller juridique, j'ai donc enregistré un désistement à la CSST.

Monsieur Gamache, de la Municipalité de Stratford, voudrait avoir de l'information relativement au refus du ministère des Affaires municipales concernant une modification de notre schéma d'aménagement ayant pour but de permettre la mise en place d'un projet d'hôtel et de SPA sur les terrains du « Domaine Aylmer ».

N'ayant pas en main les détails concernant la position du ministère, il est entendu de faire le suivi avec l'inspecteur de la Municipalité de Stratford.

Madame Diane Roy, demande pourquoi dans le procès-verbal de la séance du 5 mai dernier du comité administratif, des montants ont été accordés pour certains projets culturels qui sont similaires à la demande de Piopolis qui elle, a été refusée.

Monsieur Bernier explique que c'est le comité administratif qui doit statuer sur les demandes d'aide financière et que les membres ont pris la décision de ne pas appuyer financièrement le projet de Piopolis.

Je précise que lors de notre rencontre régulière du mois d'avril dernier, ce sujet a été rediscuté et que la majorité des membres du conseil des maires ont maintenu la décision du Comité administratif de ne pas verser d'aide financière pour le festival St-Zénon de Piopolis cette année.

5.0

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 MAI 2010

2010-123

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL DES MAIRES DU 19 MAI 2010

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le procès-verbal de la séance du conseil des maires du 19 mai 2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.0	DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR 2009
-----	--------------------------------------

6.1

RAPPORT FINANCIER

Monsieur Guy Fauteux et madame Nicole Morin, de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton et associés venaient rencontrer les membres du conseil afin de faire la présentation des états et rapports financiers pour l'année 2009. Monsieur Fauteux précise que l'année 2009 est comparable à l'année 2008 tant au niveau des revenus que des dépenses. À cet effet, une copie du rapport du vérificateur est remise à chacun des maires. À l'aide de ce document, le bilan, l'état des revenus et dépenses, l'état des activités d'investissement et l'état des surplus sont présentés en détail. Suite à cette présentation, la résolution 2010-124 est adoptée.

2010-124

RAPPORT FINANCIER 2009

ATTENDU QUE le personnel de la M.R.C. et nos vérificateurs de la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton ont monté et vérifié les états et rapports financiers de la Municipalité Régionale de Comté du Granit pour l'année 2009;

ATTENDU QUE ces documents ont été présentés et discutés à la séance du conseil de ce 16 juin 2010;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le rapport financier préparé et vérifié pour l'année 2009 soit accepté et approuvé tel que présenté.

QU'une copie de ce document soit envoyée au ministre des Affaires municipales conformément aux exigences du code municipal en cette matière et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.0	DÉVELOPPEMENT LOCAL
-----	---------------------

7.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS, AGENTES DE DÉVELOPPEMENT RURAL

Les maires ont reçu, il y a quelques jours par courrier électronique, le rapport d'activités des agentes de développement rural.

Madame Annie Charron est venue rencontrer les maires pour leur annoncer qu'elle est de retour au travail. Étant donné que son retour se fait de façon progressive, elle sera présente au bureau deux jours par semaine pour le mois de juin, trois jours par semaine pour le mois de juillet et à compter du mois d'août elle sera de retour à temps plein.

Madame Charron poursuit en déposant aux maires un communiqué de presse provenant de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) portant sur l'importance de la politique nationale de la ruralité et confirmant le leadership du Québec en matière de développement rural. Elle invite les maires à prendre connaissance de ce communiqué et à voir les impacts sur leur milieu.

7.2

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PACTE RURAL, ANNÉE 2009

2010-125

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉS DU PACTE RURAL, ANNÉE 2009

ATTENDU QUE dans le cadre de la mise en œuvre de la Politique de la ruralité du gouvernement du Québec, un pacte rural liant les MRC et le ministère des Affaires municipales et des Régions a été signé pour la période 2007-2014;

ATTENDU QUE le Ministère demande au conseil des maires d'approuver le rapport annuel d'activités du Pacte rural pour l'année 2009;

ATTENDU QUE le conseil des maires a pris connaissance de ce rapport annuel d'activités et qu'il l'accepte;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit accepte le rapport annuel d'activités pour l'année 2009 dans le cadre de la mise en œuvre de la politique de la ruralité sur notre territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7.3

PLAN DE TRAVAIL PACTE RURAL, 2010-2011

2010-126

PLAN DE TRAVAIL PACTE RURAL, 2010-2011

ATTENDU QUE la MRC du Granit a signé avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire un Pacte rural pour son territoire et ce, pour les années 2007-2014;

ATTENDU QUE ce Pacte rural précise que la MRC doit préparer un plan de travail pour chacune des années de mise en œuvre;

ATTENDU QUE la MRC du Granit a adopté, en date du 29 octobre 2008, le plan de travail pour la mise en œuvre du Pacte rural sur son territoire;

ATTENDU QUE la MRC n'a pas de modification à apporter à ce plan de travail et que les orientations et objectifs qu'il contient sont bien d'actualité pour l'année 2010-2011;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Plan de travail et le guide du promoteur, préparés dans le cadre du Pacte Rural, soient reconduits pour l'année 2010-2011.

QUE la MRC du Granit s'engage à poursuivre son implication dans le financement des activités des agentes de développement rural sur son territoire.

QUE ces documents soient transmis aux différentes instances concernées conformément aux exigences relatives au Pacte Rural 2007-2014.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ARRIVÉE DE MONSIEUR ANDRÉ GRENIER, MAIRE DE LA MUNICIPALITÉ D'AUDET

7.5

SUIVI, INTERNET HAUTE VITESSE

Monsieur Rafael Lambert fait un bref résumé de l'état de la situation du dossier « INTERNET HAUTE VITESSE » pour notre territoire. Il explique qu'une rencontre a eu lieu le 28 mai dernier avec les représentants de Barrett Xplore concernant l'offre de desserte d'internet haute vitesse sur le territoire de la MRC du Granit. Il explique que lors de cette rencontre, une présentation du projet a été faite et que les représentants de la compagnie ont répondu à nos questions. Un document est d'ailleurs déposé aux membres du conseil des maires portant sur les questions posées par la MRC et les réponses obtenues de Barrett Xplore.

Les représentants de Barrett Xplore nous ont confirmé qu'ils desserviraient notre territoire avec ou sans notre collaboration étant donné que leur soumission a été retenue par les instances fédérales en cette matière. De plus, étant donné que leur entreprise a été choisie par le gouvernement fédéral pour desservir plusieurs régions du Québec, ils nous promettent l'ouverture prochaine d'un point de service en français au Québec. Il est aussi précisé que les services qu'ils proposent seront accessibles au début de l'été 2011.

Il est rappelé que l'offre de Barrett Xplore est l'offre la moins dispendieuse pour répondre aux exigences du programme fédéral et c'est pourquoi les projets de nos Coopératives n'ont pas été retenus et ce, même si les services qu'elles proposent sont 4 fois plus performants que ceux qui nous seront offerts par Barrett Xplore.

Il est ensuite rappelé qu'en ce qui concerne les projets de nos coopératives, 2 projets avaient été retenus mais que le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire attendait la réponse du Fédéral avant de verser les sommes promises. Il est donc annoncé qu'une demande sera envoyée au MAMROT leur demandant de confirmer le statut des quatre coopératives sur notre territoire et de connaître leurs orientations en regard de leur engagement de l'automne dernier. Il est

également entendu de faire part de nos commentaires aux gouvernements provincial et fédéral dans ce dossier.

7.4

DEMANDE D'APPUI, ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

Les maires sont informés que le CLD souhaite faire une étude de caractérisation afin d'identifier et d'évaluer la qualité des paysages, de permettre aux gestionnaires de prendre en considération les paysages dans la mise en place de projets, de doter les intervenants d'un outil de gestion en matière d'aménagement du territoire et de proposer un cadre concret d'interventions particulières pour le parcours de la Route des Sommets.

Suite aux discussions, les maires acceptent d'appuyer la demande du CLD pour faire une étude de caractérisation des paysages.

2010-127

DEMANDE D'APPUI, ÉTUDE DE CARACTÉRISATION DES PAYSAGES

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la MRC du Granit a démarré en 2008, en collaboration avec la MRC, une route touristique à caractère panoramique où le patrimoine paysager joue un rôle fondamental;

CONSIDÉRANT QUE le paysage est un élément distinctif remarquable du cadre de vie de la MRC du Granit, tant sur les plans environnemental, esthétique, social, culturel qu'économique;

CONSIDÉRANT QUE la beauté des paysages constitue un facteur d'attraction, tant pour les visiteurs et les nouveaux résidants que pour les entreprises;

CONSIDÉRANT QUE le CLD de la MRC du Granit se propose de faire réaliser une Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la MRC du Granit afin de favoriser la protection et l'amélioration de la qualité paysagère régionale à moyen et long termes;

CONSIDÉRANT QUE les outils de protection, de mise en valeur et de gestion des paysages existent et que le contexte de révision du Schéma d'aménagement de la MRC pourrait permettre d'affirmer encore plus cette volonté de protection surtout en disposant des résultats de cette étude qui identifiera certains enjeux;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit donne son appui au CLD de la MRC du Granit pour la réalisation d'une Étude de caractérisation et d'évaluation des paysages de la MRC et que les résultats de cette étude pourront être pris en compte au niveau de la révision du Schéma d'aménagement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.0	AMÉNAGEMENT
-----	-------------

8.1

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 2010-10 « RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE NO 2007-06 AFIN D'INCORPORER LES NORMES SUR LES DISTANCES SÉPARATRICES DÉCIDÉES LORS DES NÉGOCIATIONS RELATIVES À LA DEMANDE À PORTÉE COLLECTIVE DE LA MRC DU GRANIT SELON L'ARTICLE 59 DE LA LPTAAQ »

Monsieur Patrice Gagné informe les maires que le règlement 2010-10, modifiant le règlement de contrôle intérimaire 2007-06 afin d'incorporer les normes sur les distances séparatrices décidées lors des négociations relatives à la demande à portée collective de la MRC du Granit selon l'article 59 de la LPTAAQ est entrée en vigueur en date du 20 mai 2010.

8.2

SUIVI ARTICLE 59 VS ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

Monsieur Gagné informe les maires qu'un représentant du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire nous a contacté et nous a fait part de leurs craintes à l'effet que les autorisations de construire des résidences dans les îlots déstructurés identifiés à la demande à portée collective réalisée en conformité avec l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, entreraient peut-être en compétition avec le développement des périmètres d'urbanisation. Il nous annonce ensuite que le MAMROT demande donc de produire un document justificatif afin de les convaincre que ces îlots ne deviendront pas de nouveaux noyaux urbains. Les maires sont également informés que jusqu'à présent, trois MRC se sont vu refuser leur demande à portée collective en vertu de l'article 59 sur la base de ces prétendus conflits îlots - périmètre urbain.

Ceci étant présenté, j'annonce que nous avons donc commencé à travailler à la préparation de ce document et que nous avons demandé au représentant du MAMROT de nous aider à répondre à leurs attentes et ce, afin de maximiser les chances d'entrée en vigueur de notre demande à portée collective.

Monsieur le préfet annonce également son intention de suivre de près la démarche et de faire les représentations politiques nécessaires advenant une résistance du MAMROT dans ce dossier.

8.3

RÉSOLUTION D'APPUI, DEMANDE D'EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

2010-128

RÉSOLUTION D'APPUI, DEMANDE D'EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUDGER

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Ludger désire agrandir son périmètre urbain dans le secteur de la rue du Pont et ce, en régularisant les superficies de 13 terrains situés en partie à l'intérieur du périmètre urbain et en partie en zone agricole permanente;

ATTENDU QUE les parties de lots visées sont les 50-81, 50-82-P, 50-83, 50-84, 50-85, 50-87, 50-88, 50-89, 50-90, 50-93, 50-95-P, 50-96, 50-100 1er rang, cadastre du Canton de Gayhurst, pour une superficie d'environ 1,3 ha;

ATTENDU QUE cette situation empêche le morcellement de ces terrains;

ATTENDU QUE l'agrandissement doit préalablement faire l'objet d'une demande d'exclusion et d'une autorisation auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAAQ);

ATTENDU QUE l'analyse de cette demande montre que l'exclusion demandée n'aura aucun impact sur le développement de l'agriculture dans ce secteur;

ATTENDU QUE la situation actuelle bloque le développement de la municipalité dans ce secteur;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC et que dans sa résolution C.C.A. 06-05-10-02, le CCA approuve la demande d'exclusion et appuie le projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la demande d'exclusion de la zone agricole des parties des lots 50-81, 50-82-P, 50-83, 50-84, 50-85, 50-87, 50-88, 50-89, 50-90, 50-93, 50-95-P, 50-96, 50-100 1er rang, cadastre du Canton de Gayhurst, pour une superficie d'environ 1,3 ha présentée par la Municipalité de Saint-Ludger et ce, dans le but d'agrandir son périmètre urbain dans le secteur de la rue du Pont.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.4

RÉSOLUTION D'APPUI, DEMANDE D'EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

2010-129

RÉSOLUTION D'APPUI, DEMANDE D'EXCLUSION MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROMAIN

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement révisé de la MRC du Granit (SAR) est en vigueur depuis le 28 avril 2003;

ATTENDU QUE nous retrouvons un parc industriel sur le territoire de la municipalité de Saint-Romain;

ATTENDU QUE ce parc industriel est à l'extérieur du périmètre urbain;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement de la MRC prévoit que les parcs industriels doivent se situer à l'intérieur des périmètres urbains;

ATTENDU QUE, par conséquent, le parc industriel de la municipalité de Saint-Romain est non conforme envers le schéma d'aménagement de la MRC;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Romain désire agrandir son périmètre urbain dans le but de régulariser cette situation car seulement deux terrains se situent entre le parc industriel et le périmètre urbain;

ATTENDU QUE les lots visés sont le 3 189 331 et une partie du lot 3 189 328, situés sur la route 108, pour une superficie d'environ 2,5 ha;

ATTENDU QUE l'agrandissement doit préalablement faire l'objet d'une demande d'exclusion auprès de la Commission de protection du territoire et des activités agricoles du Québec (CPTAAQ);

ATTENDU QUE cette demande n'aura aucun impact sur le développement de l'agriculture dans le secteur car le terrain 3 189 331 est déjà occupé par un usage résidentiel et que la partie du lot 3 189 328 est boisée;

ATTENDU QUE l'exclusion sera suivie d'un agrandissement du périmètre urbain de la municipalité;

ATTENDU QUE le projet a été soumis au Comité consultatif agricole (CCA) de la MRC et que dans sa résolution C.C.A. 06-05-10-03, le CCA approuve la demande d'exclusion et appuie le projet;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

QUE la Municipalité Régionale de Comté du Granit appuie la demande d'exclusion de la zone agricole permanente des lots 3 189 331 et une partie du lot 3 189 328, situés sur la route 108, pour une superficie d'environ 2,5 ha, présentée par la Municipalité de Saint-Romain et ce, afin d'intégrer leur parc industriel à leur périmètre urbain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.0	ENVIRONNEMENT
-----	---------------

9.1

CUEILLETTE DES PLASTIQUES AGRICOLES ET TUBULURES ACÉRIQUES, PROJET D'ENTENTE

Madame Kateri Pouliot informe les maires que lors de la rencontre du comité consultatif agricole qui a eu lieu en début de semaine, les membres en sont venus à la conclusion qu'ils n'étaient pas en mesure de faire une recommandation quant à une éventuelle entente qui permettrait d'offrir aux agriculteurs et acériculteurs de notre territoire un service de récupération des plastiques agricoles (balles de foin et tubulure acéricole). Il est en ce sens rappelé l'offre de Sanitaire Lac-Mégantic qui était de procéder à l'installation de contenants de récupération de ces matières dans quatre points de services sur notre territoire, endroits où les producteurs agricoles et acéricoles devraient transporter leurs plastiques pour en assurer la récupération.

Suite aux discussions, il est entendu de faire un portrait de la situation et de faire parvenir un sondage auprès des différents syndicats de l'UPA sur notre territoire, qui eux se chargeront de les acheminer à leurs membres. Ces résultats seront ensuite compilés et transmis à chacune des municipalités. Il est également entendu de vérifier si les fabricants de ces matières ont une responsabilité quelconque relativement à leur récupération.

9.2

MODIFICATION, CALENDRIER DE VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES

Il est déposé aux maires un nouveau calendrier de vidange des installations septiques. Étant donné que le représentant de la compagnie Gaudreau qui s'occupait de notre dossier par les années passées a quitté ses fonctions au sein de l'entreprise Gaudreau, il a été plus difficile cette année de planifier le calendrier de la présente saison.

9.3

VIDANGE DES INSTALLATIONS SEPTIQUES, RAPPORTS D'ACTIVITÉS ET AVANCEMENT DES COLLECTES

Il est déposé et présenté au conseil des maires le sommaire des vidanges des installations septiques pour la période du 1^{er} janvier au 9 juin 2010.

9.4

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE DE LA RESSOURCERIE DU GRANIT, SUIVI

Madame Kateri Pouliot nous présente un résumé du rapport d'activités de la dernière année et ce, suite à la tenue le 26 mai dernier, de l'assemblée générale annuelle de la Ressourcerie du Granit. Elle informe les maires que les activités de la Ressourcerie sont encore en croissance. Ainsi, au cours des 12 derniers mois la quantité de matières récupérées est passée de 256 à 261.5 tonnes. Le chiffre d'affaires est passé de 327 309.\$ à 375 982.\$ soit une augmentation de 15 %. Cette augmentation permettra de payer des dettes à long terme et d'engager un camionneur à temps plein.

Madame Pouliot nous informe également que huit personnes sont employées à temps plein par la Ressourcerie, cinq à temps partiel et deux sont des travailleurs autonomes. Elle précise que quatre des employés sont subventionnés par le Centre Local d'Emploi. La Ressourcerie a également donné du travail à trois jeunes de moins de 18 ans avec le programme « Le Pont » qui est un programme de travaux communautaires et le programme de travaux compensatoires. Ils ont également accueilli une stagiaire de la Polyvalente et une de la Maison Familiale Rurale.

Les perspectives pour la prochaine année sont :

- fournir, d'ici le 31 décembre 2010, un plan de faisabilité de l'agrandissement,
- continuer d'améliorer le service du département d'électroménagers,
- orchestrer des campagnes promotionnelles,
- atteindre l'objectif de 388 799.\$ de chiffre d'affaires,
- améliorer le service de cueillette et de livraison,
- récupérer 282 tonnes,
- mettre l'emphase sur une nouvelle campagne de couche de coton,
- faire la promotion de l'utilisation de composteurs domestiques,
- continuer l'installation de huches sur tout le territoire de la MRC.

9.5

DEMANDE D'APPUI, MRC D'ACTON, RAS-LE-BOL EXPRIMÉ PAR LA MRC D'ACTON À L'ÉGARD DU RÉGIME ACTUEL DE GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX ET DES COÛTS EXCESSIFS QUI EN RÉSULTENT

2010-130

DEMANDE D'APPUI, MRC D'ACTON, RAS-LE-BOL EXPRIMÉ PAR LA MRC D'ACTON À L'ÉGARD DU RÉGIME ACTUEL DE GESTION DES COURS D'EAU MUNICIPAUX ET DES COÛTS EXCESSIFS QUI EN RÉSULTENT

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'appui de la MRC d'Acton relativement au régime actuel de gestion des cours d'eau municipaux et des coûts excessifs qui en résultent;

ATTENDU les dispositions de la Loi sur les compétences municipales (LCM) qui confèrent aux MRC du Québec la compétence exclusive à l'égard des cours d'eau;

ATTENDU QUE la LCM confère aux MRC le devoir d'intervenir dans les cours d'eau dans les cas d'obstructions qui menacent la sécurité des biens ou des personnes (article 105) et confère le pouvoir d'exécuter des travaux d'aménagement ou d'entretien (article 106);

ATTENDU QUE la MRC d'Acton s'interroge sur la réelle discrétion que lui confère l'article 106, compte tenu de la responsabilité que pourrait entraîner la décision de ne pas donner suite à certaines interventions;

ATTENDU les dispositions de l'article 107 de la LCM qui établit que la MRC est tenue à la remise en état des lieux et, le cas échéant, à la réparation du préjudice causé par son intervention et qu'à défaut d'entente, le montant de l'indemnité pour la réparation du préjudice causé est fixé par le Tribunal administratif du Québec;

ATTENDU QUE certaines MRC ont été poursuivies conséquemment à la réalisation de travaux pour réparer des préjudices résultant de l'aménagement nécessaire d'un accès aux lieux d'intervention;

ATTENDU les poursuites engagées contre certaines MRC dans l'exercice de leur compétence requérant qu'elles se défendent à l'égard de préjudices présumés découlant de circonstances sur lesquelles les MRC n'ont bien peu ou pas de contrôle (causes naturelles... référence au jugement intervenu contre la MRC de Charlevoix-est le 1er mars 2010 - Cour d'Appel 200-09-006300-088);

ATTENDU les poursuites engagées contre certaines autres MRC à l'égard du mode choisi pour répartir le coût des interventions (mode du bassin versant versus celui du bénéficiaire reçu);

ATTENDU QUE dans l'application de la compétence qui lui est confiée, la MRC est assujettie à plusieurs exigences, notamment à celles du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP), du ministère des Ressources naturelles et de la Faune (MRNF) et du ministère des Pêches et Océans du Canada (MPO);

ATTENDU l'excellent travail accompli récemment par un comité constitué de représentants de ces ministères et ceux des MRC de la Montérégie qui visait à simplifier le traitement des dossiers de cours d'eau;

ATTENDU QUE les travaux de ce comité ont permis de résoudre certaines problématiques liées notamment à l'harmonisation des diverses exigences ministérielles et à l'établissement des périodes de réalisation des travaux;

ATTENDU QUE les travaux du comité n'ont cependant pas résolu la problématique relative à la réalisation de travaux sans l'obtention préalable d'un certificat d'autorisation requis en vertu de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement (LQE), le tout étant autorisé par le biais d'une politique administrative qui soustrait les MRC de l'obligation d'obtenir un tel certificat;

ATTENDU QU'un doute subsiste toujours quant à la légalité d'intervenir dans un cours d'eau sans avoir préalablement obtenu le certificat d'autorisation requis par la loi;

ATTENDU QUE les MRC, dans le contexte qu'un certificat d'autorisation devrait être émis, auraient à défrayer une somme de 2 578 \$, soit le tarif décrété par le gouvernement du Québec;

ATTENDU QU'il est totalement inadmissible, compte tenu du rôle assumé par les MRC, qu'elles soient assujetties à la tarification établie en matière de délivrance de certificats d'autorisation par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP);

ATTENDU QUE le fardeau financier découlant de l'exercice de la compétence de la MRC, dans le contexte des exigences établies par les ministères, est très important;

ATTENDU QUE des exigences ont récemment été ajoutées au processus pour l'année 2010, entre autres celle de produire une attestation de conformité des travaux signée par un ingénieur et celle d'acheminer une copie papier du dossier pour chaque ministère concerné (potentiellement trois copies);

ATTENDU QUE ces exigences s'ajoutent aux multiples autres qui augmentent le coût des interventions;

ATTENDU QUE dans le cas de travaux réalisés sur de courtes distances, les coûts reliés aux services professionnels sont démesurés par rapport aux coûts de l'intervention;

ATTENDU QUE cette réalité a déjà été dénoncée par plusieurs MRC;

ATTENDU QUE les élus de la MRC d'Acton expriment leur désaccord avec l'approche des ministères qui consiste à uniformiser les exigences reliées aux services professionnels peu importe l'envergure des travaux ou la catégorie de cours d'eau;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton constate que la manière dont les directives en matière d'intervention dans les cours d'eau sont appliquées peut différer d'une région administrative à l'autre;

ATTENDU QUE cette différence d'application exerce une pression indue sur les élus de la MRC qui ne parviennent simplement pas à s'expliquer et encore moins à justifier à leurs citoyens la différence appréciable des coûts d'intervention pour les travaux réalisés dans la région de la Montérégie;

ATTENDU QUE la présente résolution ne vise en rien à diminuer ou diluer l'objectif partagé par la MRC et les ministères de réaliser des interventions guidées par de saines pratiques environnementales;

ATTENDU QUE la MRC d'Acton souhaite exercer la compétence qui lui a été dévolue dans des conditions qui lui permettent d'intervenir dans un **contexte réaliste** qui prend en compte les **objectifs poursuivis** et la **capacité des citoyens** à assumer le coût des interventions;

ATTENDU QUE les multiples exigences établies par les ministères forcent les MRC à appliquer des mesures qui dépassent largement le champ de compétence prévu par le législateur;

ATTENDU QUE dans le régime actuel, les MRC servent de « courroie de transmission » permettant aux différents ministères d'imposer leurs exigences aux contribuables;

ATTENDU QUE les membres du Conseil de la MRC d'Acton:

- Sont excédés d'avoir à répondre à autant d'exigences qui commandent l'engagement de coûts beaucoup trop importants, ultimement assumés par les citoyens;
- Souscrivent aux préoccupations du gouvernement en matière d'environnement, mais s'opposent cependant aux règles d'application du régime actuel qui compliquent, alourdissent le processus d'intervention et qui, en bout de piste, bénéficient bien plus aux firmes de consultants et aux entrepreneurs qu'à l'environnement à proprement parler;
- Considèrent que l'encadrement de la compétence de la MRC par toutes ces exigences ministérielles rend très difficile l'application du régime qui en résulte;
- Qualifient le régime imposé de beaucoup trop onéreux et exigeant;
- Considèrent que ce régime, tel qu'appliqué, est de nature à inciter les demandeurs potentiels (propriétaires fonciers) à désobéir aux règles établies et à réaliser des travaux à l'insu des MRC;
- Souhaitent que le régime actuel soit assoupli afin justement d'éviter d'avoir à œuvrer dans un régime qui incite à la désobéissance civile.

CONSÉQUEMMENT,

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit appuie les démarches de la MRC d'Acton et :

1. QU' Afin de permettre aux MRC d'assumer leur compétence à l'égard des cours d'eau dans un contexte de toute légalité et en considération des éléments

présentés au préambule de la présente résolution, **il est demandé au gouvernement du Québec**, de modifier le **Règlement relatif à l'application de la Loi sur la qualité de l'environnement (Q-2, r. 1.001)**, de manière à définir les projets de réalisation d'entretien de cours d'eau comme étant des **projets soustraits** de l'application de l'article 22 de la Loi sur la qualité de l'environnement.

2. QU'À défaut d'intervenir dans ce sens, il est demandé au gouvernement du Québec :
 - Dans le souci de diminuer les coûts découlant de l'application du régime actuel, de demander à ses ministères impliqués d'ajuster les normes établies en matière d'intervention dans les cours d'eau en fonction d'exigences réduites et de voir à ce qu'il les applique uniformément, dans l'ensemble des MRC du Québec;
 - Dans les cas où un certificat d'autorisation doit être délivré, d'exonérer les MRC de l'obligation de payer le tarif établi à 2 578.\$;
3. QU'À l'égard de la responsabilité des MRC découlant de l'exercice de cette compétence, il est **demandé au gouvernement du Québec** :
 - De modifier les dispositions de l'article 107 de Loi sur les compétences municipales de manière à passer d'un mode où la responsabilité des MRC est automatiquement engagée et confirmée à un mode qui limite cette responsabilité et qui procure une certaine immunité à l'égard des dommages "nécessaires et ordinaires" occasionnés par leurs interventions;
 - D'introduire à la Loi des dispositions qui auraient pour effet de conférer l'immunité aux MRC contre d'éventuelles poursuites découlant de la survenance d'événements sur lesquels elles ne peuvent vraisemblablement et raisonnablement agir (causes naturelles);
 - De clarifier la question relative à la facturation du coût des travaux, notamment et principalement à l'égard des modalités de répartition entre les parties concernées ou intéressées.
4. QU'Ultimement, si aucune de ces propositions n'est jugée recevable, **il est demandé au gouvernement du Québec**:
 - Dans le contexte où la gestion des cours d'eau est considérée comme étant un enjeu environnemental de premier plan, il lui est demandé d'en confier la responsabilité à un organisme investi de la seule mission d'assurer la planification et la gestion de la ressource et à qui on aura fourni les ressources financières adéquates pour accomplir son mandat;
 - À défaut, de reprendre la responsabilité d'intervenir dans les cours d'eau de sorte que les travaux soient exécutés en fonction des exigences qu'il voudra lui-même s'imposer;
 - Toujours dans le contexte où l'eau est considérée comme une ressource collective qu'il faut absolument protéger et préserver, de faire porter les coûts relatifs à ces interventions à ceux qui en bénéficient, c'est-à-dire à l'ensemble de la population du Québec.

QUE copie de cette résolution soit transmise à:

- À monsieur Jean Charest, premier ministre du Québec;
- À madame Nathalie Normandeau, vice-première ministre et ministre des Ressources naturelles et de la Faune;
- À madame Line Beauchamp, ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs;
- À monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10.1**RAPPORT D'ACTIVITÉS DU SERVICE DE PRÉVENTION INCENDIE**

Le rapport mensuel de monsieur Sylvain Boulanger, responsable du service de prévention incendie, est déposé aux maires. Étant donné que des informations manquent à ce rapport, il sera corrigé et redéposé à la prochaine séance du conseil.

10.2**ACHAT ÉQUIPEMENTS, COMMUNICATION RADIO, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

Je rappelle aux maires la tenue en février dernier, d'une rencontre à laquelle ont participé des maires, les chefs des services de protection incendie des municipalités et des représentants de la Centrale d'appels d'urgence Chaudière – Appalaches (CAUCA), rencontre qui avait pour objectif de répondre aux demandes de Chefs pompier qui souhaitaient des améliorations à la couverture radio lors de leurs déplacements et interventions. Lors de cette rencontre, il avait été proposé de doter la MRC d'un répéteur régional et d'installer cet équipement sur le sommet du mont Saint-Joseph, étant entendu que ce nouvel équipement permettra d'améliorer la couverture du territoire, facilitera les communications avec CAUCA lors d'intervention. Il est de plus précisé que ce nouveau répéteur permettra également aux services incendies de communiquer entre eux plus facilement lors d'entraide mutuelle.

Il est ce soir déposé l'offre de CAUCA en ce qui concerne les coûts de ce répéteur et des frais relatifs aux liens à programmer entre les répéteurs en place dans certaines municipalités de la MRC, coûts évalués à 39 000.\$. Il est rappelé que lors des discussions de Février, CAUCA s'était engagée à nous fournir une aide financière équivalente à 50 % des coûts de ces équipements ce qui ramène donc la facture de la MRC à environ 19 500.\$.

Il est finalement annoncé que suite à l'installation de ces équipements, la MRC organisera une ou deux soirées afin de rencontrer les Services de sécurité incendie des municipalités pour s'assurer que les radios en service soient programmées de façon à maximiser l'utilisation de ces nouveaux équipements.

Suite aux échanges, la résolution suivante est adoptée.

2010-131**ACHAT ÉQUIPEMENTS, COMMUNICATION RADIO, SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

ATTENDU QUE la Centrale d'appels d'urgence Chaudière-Appalaches (CAUCA) a fait une compilation des inventaires des systèmes de communications des services incendies de notre territoire;

ATTENDU QUE CAUCA nous propose l'installation d'un répéteur régional sur le mont Saint-Joseph afin de permettre à chaque service incendie de la MRC du Granit de mieux communiquer avec la centrale CAUCA lors d'intervention;

ATTENDU QUE ce répéteur permettra également aux services incendie de communiquer entre eux lors d'entraide mutuelle;

ATTENDU QUE chaque service incendie devra relier son système de communication à ce répéteur régional;

ATTENDU QUE les coûts liés à cette installation sont évalués à 39 000.\$;

ATTENDU QUE CAUCA s'engage à défrayer la moitié de cette somme, soit un montant de 19 500.\$;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit accepte l'offre de CAUCA afin d'installer un répéteur régional sur le mont Saint-Joseph.

QU'un montant de 19 500.\$ soit affecté à ce projet, le tout payé à même les sommes prévues aux prévisions budgétaires de l'année en cours.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11.0	ÉVALUATION
------	------------

11.1

RAPPORT MENSUEL DU SERVICE D'ÉVALUATION

Le rapport mensuel de monsieur Donald Cloutier, responsable du service d'évaluation, est déposé aux maires. Des précisions ont été apportées en ce qui concerne la compilation de certaines données.

11.2

CONFORMITÉ DE L'ÉQUILIBRATION DU RÔLE D'ÉVALUATION FONCIÈRE POUR 2010

Il est déposé aux membres du conseil des copies des lettres reçues du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à la conformité de l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière pour l'année 2010 des municipalités de Saint-Augustin de Woburn, Notre-Dame-des-Bois, Val-Racine, Lac-Mégantic, Milan, Nantes, Ste-Cécile-de-Whitton et Lac-Drolet.

11.3

RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE L'ÉVALUATEUR, ANNÉE 2011

J'avise les maires que notre contrat avec notre évaluateur se renouvellera automatiquement pour l'année 2011 à moins que le conseil ne décide d'y mettre fin d'ici le 1er juillet prochain et ce étant donné que notre contrat stipule qu'il se renouvelle automatiquement d'année en année à moins que l'une des parties n'avise l'autre de son intention d'y mettre fin au moins 6 mois avant la fin de l'année en cours.

Suite aux discussions il est entendu de poursuivre notre engagement avec M. Cadrin pour la prochaine année. Il est également entendu que le fonctionnement du service d'évaluation pourra faire partie des discussions lors d'une des soirées thématiques et de là, nous établirons nos orientations pour la prochaine année.

11.4

DEMANDE D'APPUI, MRC PAPINEAU, HAUSSE INÉGALE DES VALEURS FONCIÈRES

2010-132

DEMANDE D'APPUI, MRC PAPINEAU, HAUSSE INÉGALE DES VALEURS FONCIÈRES

ATTENDU QUE la MRC du Granit a reçu une demande d'appui de la MRC de Papineau relativement à la hausse inégale des valeurs foncières;

ATTENDU QUE dans plusieurs municipalités de la MRC de Papineau, les résidences connaissent des hausses de valeur importantes à la suite du dépôt du rôle d'évaluation triennal et que cette situation est particulièrement présente dans les zones de villégiature et les quartiers recherchés de plusieurs municipalités du Québec;

ATTENDU QUE la MRC de Papineau, comme plusieurs MRC au Québec, souhaite que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) trouve des solutions à cette problématique;

ATTENDU QUE le gouvernement a depuis plusieurs années identifié la problématique des fortes hausses des taxes foncières qui découle de la révision des rôles triennaux;

ATTENDU QUE le MAMROT a mis en place depuis plusieurs mois, une table de concertation en recherche de solutions audit problème;

ATTENDU QUE cette table de concertation a déposé, en date du 8 décembre 2009, un rapport d'analyse où, là encore, on admet que : « On ne peut que souscrire à l'objectif selon lequel les personnes qui sont propriétaires depuis longtemps de leur résidence ne devraient pas être obligées de s'en départir »;

ATTENDU QUE les propositions de recommandations dudit rapport devraient être évaluées par le MAMROT puisque ces dernières soulèvent de sérieux questionnements sinon des inquiétudes auprès des administrateurs municipaux;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec ne semble pas disposé à mettre en place un programme de report de l'impôt foncier, mais envisage plutôt une mesure facultative à chacune des municipalités, soit le crédit de taxes ciblées ou encore un éventuel programme local de report du paiement de l'impôt foncier, et ce, aux frais des instances municipales;

ATTENDU QUE, quelles que soient les solutions apportées par le gouvernement, celles-ci ne devront pas pénaliser les revenus de taxes foncières des municipalités locales;

ATTENDU QU'il y a nécessité de corriger l'iniquité de la hausse inégale des valeurs foncières et de permettre aux résidents locaux moins nantis de rester dans une municipalité touchée par cette problématique;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit appuie les démarches de la MRC de Papineau et demande au gouvernement du Québec de trouver des solutions permettant de corriger les problèmes engendrés par les hausses inégales des valeurs foncières au sein des municipalités situées sur son territoire, et ce, dans un court laps de temps étant donné l'urgence de la situation.

QUE les solutions envisagées par le gouvernement du Québec ne soient pas appliquées au détriment des revenus de taxes foncières des municipalités locales et de façon à pénaliser considérablement leur budget de fonctionnement.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande l'appui de ses députés, madame Johanne Gonthier, députée de Mégantic-Compton et monsieur Christian Paradis, Député de Mégantic-L'Érable ainsi que celui des unions municipales (FQM, UMQ) afin que des solutions permanentes et équitables soient appliquées dans cet important dossier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12.0	LOISIRS ET QUÉBEC EN FORME
------	----------------------------

12.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE LOISIR

Le rapport d'activités de l'agente loisir est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

12.2

TOURNOI DE GOLF ANNIE PERREAULT

Il est déposé aux maires une invitation à participer au tournoi de golf d'Annie Perreault. Le but de cette activité est d'amasser de l'argent afin d'offrir des bourses à certains athlètes. Sur le territoire de la MRC du Granit, six jeunes ont reçu une telle bourse en 2009 dont deux dans le volet élite et quatre dans le volet relève de leur sport.

Les maires intéressés à former un « foursome » peuvent contacter madame Nathalie Poirier afin de procéder à leur inscription.

13.0	CULTURE
------	---------

13.1

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE L'AGENTE CULTURELLE

Le rapport d'activités de l'agente culturelle couvrant le mois de mai 2010, est déposé aux maires. Aucune question n'est posée.

13.2

POLITIQUE CULTURELLE, INVITATION À LA CONSULTATION PUBLIQUE, 22 JUIN 2010

Il est rappelé aux maires la tenue de la consultation publique relativement à la politique culturelle le 22 juin prochain à l'hôtel de ville de Lac-Mégantic et l'importance qu'ils y participent ou qu'ils mandatent un représentant de leur conseil pour y participer car cette politique sera la base de nos interventions et investissements en matière de culture pour les prochaines années.

14.0	ADMINISTRATION GÉNÉRALE
------	-------------------------

14.1

COMPTES À PAYER

2010-133

COMPTES À PAYER

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE les comptes suivants soient payés :

ÉVALUATION :

AEMQ	inscription congrès	520,00
Sous-total :		520,00

BOUES :

Sanitaire Lac-Mégantic	Dépôt conteneur	477,07
Les quais du phare	réparation DAB	35,75
La Coop	rateau	31,59
Les concepts Gouin-Beauregard	réparation DAB	22 147,20
Sous-total :		22 691,61

BÂTISSE :

Vitrierie Mégantic Enr	ajustement porte	88,04
Sous-total :		88,04

ADMINISTRATION GÉNÉRALE :

Monty Coulombe	honoraires - dossier éolien	4 338,64
Raymond Chabot Grant		
Thornton	honoraires - dossier éolien	18 060,01
Dubé équipement de bureau Inc	papeterie	103,17
Papeterie de Mégantic	papeterie	114,82
Ordinatech Estrie	surclassement blackberry	56,38
Bureautique Guy Drouin	photocopies	513,50
Formules municipales	reliure	266,57
	transport par Dicom +	
FQM	inscription	113,44
Multicopie	cartes d'affaires	111,75
Com2Média	hébergement juin à août 2010	162,22
	loi aménagement urbanisme	
Édition Yvon Blais	annoté	103,85
Étude André Carbonneau	vente pour taxes	19,69
	remb. quote-part - 2ième	
Ville de Lac-Mégantic	versement	8 025,00
Ass. pour la protection du lac	carte de membre	20,00
Enseignes Bouffard	bannière	274,29
La Tribune	cahier spécial Lac-Mégantic	322,15
Chambre de commerce	cocktail nouveaux entrepreneurs	16,00
Ghislain Bolduc	déplacements	308,12
Jean-Louis Gobeil	déplacements	110,94
Serge Bilodeau	déplacements	579,53
Sous-total :		33 620,07

AMÉNAGEMENT, URBANISME :

Sous-total :		0,00
--------------	--	------

GÉOMATIQUE ET INFORMATIQUE :

Service informatique Gosford	sauvegarde de données	169,31
Dubé équipement de bureau	étiquettes	22,56
Ordinatech Estrie Inc	adaptateur	84,65
Com2média	page d'accueil web - culture	1 580,25
Sous-total :		1 856,77

DÉVELOPPEMENT :

Trans-autonomie	50% de la quote-part	17 261,00
Sous-total :		17 261,00

LOISIR ET CULTURE :

L'Écho de Frontenac	publicité PDA	457,14
Printemps des artistes	diverses dépenses	670,00
Université de Montréal	analyses "Le Méganticois"	2 650,00
Les arts et la ville	cotisation 2010	250,00
Sous-total :		4 027,14

QUÉBEC EN FORME :

Québec en forme:	articles promotionnels	1 337,60
Sous-total :		1 337,60

ENVIRONNEMENT

Quatrex	absorbants	80,24
NaturSac	sacs à bretelles	332,98
	tonnage récupéré +	
Le Chiffonnier	halocarbures	2 003,80
Transcontinental	transport publisac - dépliants	239,86
	dépliants "La protection de nos	
	plans...	1 579,12
Sous-total :		4 236,00

SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUES ET SÉCURITÉ**PUBLIQUE :**

BIC corporation	programme multimédia	19,00
Sous-total :		19,00

TOTAL : **85 657,23**

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.2**DÉPENSES RÉCURRENTES POUR LE MOIS DE MAI 2010**

Les maires ont reçu la liste des dépenses récurrentes pour le mois de mai 2010. Aucune question n'est posée en regard de cette liste.

14.3**INSCRIPTION CONGRÈS FQM 2010**

J'informe les maires qu'ils auront jusqu'au conseil du mois d'août pour nous remettre leur inscription pour le congrès de la FQM qui aura lieu du 30 septembre au 2 octobre prochains. Je rappelle que le montant de l'inscription des maires a déjà été inclus dans une quote-part mais que les maires qui ne souhaitent pas y participer seront remboursés. De plus, quelques chambres supplémentaires ont été réservées pour les maires qui souhaiteraient inviter un conseiller, il faut donc nous aviser le plus rapidement possible. Il est également rappelé que les choix d'activités pour les conjoints (es) dans le cadre de ce congrès doivent être transmis à la MRC le plus tôt possible

14.4**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE, DOSSIER DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE**

Monsieur Bernier explique aux maires que la Ville de Sherbrooke, propriétaire de l'aéroport, est d'année en année déficitaire et souhaiterait que la région s'implique afin de pouvoir garder ce service disponible. La Ville de Sherbrooke souhaite donc faire une étude de marché sur l'achalandage et sur le développement d'une filiale industrielle. Il est précisé que 7 % des utilisateurs de ce service proviennent de la MRC du Granit.

Suite aux discussions, les maires s'entendent pour appuyer cette demande mais ne souhaitent pas s'impliquer dans ce projet tant et aussi longtemps que les résultats des études ne seront pas connus.

2010-134**CONFÉRENCE RÉGIONALE DES ÉLUS DE L'ESTRIE, DOSSIER DE L'AÉROPORT DE SHERBROOKE**

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport de Sherbrooke est situé dans la municipalité de Cookshire-Eaton et qu'une grande proportion des gens qui l'utilisent ne viennent pas de Sherbrooke;

CONSIDÉRANT QUE les entreprises de l'Estrie reconnaissent l'aéroport comme important pour le développement de la région;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport est un actif pour l'obtention de grands événements;

CONSIDÉRANT QUE la présence d'un aéroport est un facteur important pour la localisation des entreprises. Les entreprises qui font le choix de s'installer ailleurs que dans les grands centres urbains accordent beaucoup d'importance à la présence d'un aéroport pour transporter leur personnel et marchandise;

CONSIDÉRANT QUE l'aéroport pourrait être utilisé comme actif de développement économique et non seulement comme service aux entreprises de l'Estrie;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE la MRC du Granit appuie la réalisation des études concernant l'achalandage et le développement d'une filiale industrielle pour l'aéroport de Sherbrooke.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14.5

SUIVI, SOIRÉES DE CONCERTATION, FONCTIONNEMENT DE LA MRC

Madame Danielle Paradis informe les maires que les soirées d'information et de concertation qui porteront sur le fonctionnement de la MRC auront lieu les 25 août, 13 et 27 octobre prochains tous à compter de 19 heures. Une confirmation de présence sera demandée aux maires afin de faciliter les démarches de location d'une salle. L'ordre du jour et l'endroit de ces rencontres seront transmis aux maires les jours précédant chaque rencontre.

14.6

JOUR, LIEU ET HEURE DE LA RENCONTRE DU CONSEIL DE JUILLET

J'informe les maires, qu'habituellement, au conseil des maires de juillet nous faisons une activité spéciale et invitons les anciens maires pour souligner leur passage au conseil des maires.

Suite aux discussions, il est entendu de tenir cette rencontre au Spa Le Montagnais de Val-Racine.

15.0	RAPPORT D'ACTIVITÉS
-------------	----------------------------

Comité Québec en Forme et loisirs de la MRC :

L'info-Liaison est déposé aux maires.

Comité consultatif culturel de la MRC :

La prochaine rencontre aura lieu le 22 juin prochain.

Délégation de table d'harmonisation du Parc national du Mont Mégantic

Il est annoncé que lors de leur dernière rencontre, il a été procédé à une visite des lieux d'aménagement du terrain de camping et de la piste cyclable dans le secteur du Chemin de Franceville.

Table d'harmonisation du Parc national de Frontenac :

La dernière rencontre a eu lieu le 19 mai et une visite spéciale des lieux est prévue prochainement.

Table des MRC de l'Estrie :

Aucun développement.

Conférence régionale des élus de l'Estrie (CRÉ-ESTRIE) :

Il y a eu un conseil d'administration aujourd'hui et le dossier de l'aéroport de Sherbrooke a été discuté. Il a aussi été décidé d'octroyer une aide financière pour l'étude de caractérisation du grand lac St-François de 50 000 \$. Monsieur Bernier informe les maires que le rapport annuel est disponible sur leur site internet.

Comité de sécurité publique de la MRC :

Une rencontre sera tenue demain.

Comité de sécurité incendie de la MRC :

J'informe les maires que j'essaie de contacter monsieur Claude Labrie pour reprendre les démarches dans le dossier de schéma de couverture de risques incendie.

Comité de prévention incendie de la MRC :

Une rencontre sera organisée dans les prochaines semaines.

Comité environnement :

Il est annoncé que le comité travaillera sur une politique d'attribution du fonds eaux.

Comité consultatif agricole :

Lors de la dernière rencontre, il a été question d'une entente pour la récupération des plastiques agricoles et des tubulures acériques.

COBARIC :

L'Assemblée générale annuelle a eu lieu le 10 juin dernier et une démonstration en temps réel de la rivière a été faite aux membres. La prochaine rencontre aura lieu au mois d'août et se tiendra à Lac-Mégantic.

COGESAF :

Aucun développement.

Corridors verts :

Aucun développement.

Rapport du CLD :

Madame Roy Laroche nous informe que les quatre premiers mois de l'année ont été très bons. 110 dossiers ont été traités par rapport à 75 l'an dernier. Les maires demandent de fournir, pour chaque municipalité, la liste des projets en cours sur leur territoire. Étant donné la nature confidentielle des projets en cours, il est plutôt suggéré de transmettre par secteur la liste de ces projets.

Ressourcerie du Granit :

Ce sujet a été traité plus haut.

Comité Transports adapté et collectif :

Monsieur Turcotte nous annonce qu'ils sont présentement à la recherche d'une secrétaire adjointe. Il annonce également que la conférence de presse relative au transport collectif a été reportée puisque nous n'avons pas encore reçu de confirmation de la subvention du ministère des Transports.

Comité de suivi de la planification stratégique et pacte rural :

Une rencontre du comité technique est prévue le 23 juin et la prochaine rencontre du comité de suivi se tiendra quant à lui le 6 juillet.

Centre Universitaire des Appalaches :

Monsieur Bernier nous informe que lors de la dernière rencontre du conseil d'administration, il a été question du projet de visioconférence. Ce projet permettra aux étudiants de suivre une formation sans pour autant se déplacer.

Gestion Mont Gosford :

Aucun développement.

16.0	BONS COUPS
------	------------

Madame Cloutier nous annonce qu'un plan de mesure d'urgence pour sa municipalité sera fait par une étudiante et les municipalités intéressées à en obtenir une copie peuvent communiquer directement avec la Municipalité de Val-Racine.

Madame Morin tient à féliciter madame Caroline Fillion, patineuse artistique, pour avoir obtenu une subvention de 30 000.\$ de Pierre-Carl Péladeau.

Monsieur Bernier souligne la nomination du Lieutenant Daniel Campagna à titre de « Deputy Captain » ce qui en fait un policier américain.

Monsieur Bernier félicite aussi la Ville de Lac-Mégantic qui a obtenu le Phénix de l'environnement pour sa collecte à trois voies.

17.0	VARIA
------	-------

17.1**CONCORANCE, SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT**

Madame Morin nous informe que le conseil municipal de Saint-Sébastien est prêt à entreprendre les procédures relatives à la concordance de leur réglementation par rapport au schéma d'aménagement. Les documents nécessaires leur seront donc transmis pour leur conseil municipal de juillet.

18.0	PÉRIODE DE QUESTIONS
------	----------------------

Aucune question n'est posée.

19.0	PROJET ÉOLIEN
------	---------------

19.1

PROJET ÉOLIEN - SUIVI

Les maires sont informés des développements depuis notre dernière rencontre concernant le projet éolien communautaire en préparation. Il est entre autres annoncé la tenue de rencontres pour des modifications à la lettre d'intention à signer avec nos partenaires et de la nécessité de prendre position quant au versement des redevances advenant la réalisation de ce projet.

Étant donné que seule la question des redevances est à traiter par l'ensemble des municipalités, il est donc entendu de débiter nos discussions par ce sujet.

Par la suite, étant donné la nature confidentielle de certains documents, il est entendu de suspendre la séance et de traiter ces documents en comité plénier.

19.2

REDEVANCE, PROJET DE PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DU GRANIT

2010-135

PROJET D'AMÉNAGEMENT DU PARC ÉOLIEN COMMUNAUTAIRE DU GRANIT À SAINT-ROBERT BELLARMIN, REDEVANCES

ATTENDU QU'un consortium formé d'EDF EN Canada Inc. (« EDF ») et Systèmes d'Énergie Renouvelable Canada Inc. (« RES »), et la MRC du Granit (« MRC ») étudie les possibilités de développement d'un parc éolien communautaire de 25 Mégawatts dans le cadre de l'appel d'offre d'Hydro-Québec « A/O 2009-02 »;

ATTENDU QUE ce consortium présente au Milieu, des offres de redevances qui seraient liées à l'acceptabilité sociale de ce projet;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin demande l'appui de la MRC au projet et la totalité des redevances;

ATTENDU QUE le conseil des maires désire que la réalisation de ce projet laisse le maximum de retombées sur le territoire de la MRC;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fait partie intégrante.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit appuie les démarches de la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin afin d'obtenir le maximum de redevances possibles en regard de ce projet.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit avise le Consortium. « EDF », « RES » et « MRC » que les redevances liées au projet de développement du « Parc éolien communautaire du Granit » reviennent en totalité à la Municipalité de Saint-Robert Bellarmin.

QUE le conseil des maires de la MRC du Granit demande au Consortium d'établir un processus de sélection permettant de favoriser le plus possible les entreprises du territoire de la MRC pour la réalisation des travaux d'aménagement et d'entretien de ce parc éolien.

ADOPTÉE SUR DIVISION
27 voies pour, 82.71% de la population des municipalités participants aux votes
6 voies contre, 17.29% de la population des municipalités participants aux votes
Madame Diane Roy demande que l'on inscrive sa dissidence

2010-136

FORMATION D'UN COMITÉ PLÉNIER

ATTENDU QUE dans le cadre des discussions concernant notre projet éolien communautaire, Saint-Laurent Énergies inc. nous a transmis des informations concernant un projet de lettre d'intention en rapport avec un éventuel engagement de la MRC dans ce projet;

ATTENDU QUE ce document de travail de nature confidentielle ne peut être déposé en séance publique du conseil des maires;

Il est proposé, appuyé et résolu :

QUE le Conseil des maires de la MRC du Granit forme un Comité plénier composé des maires suivants : André Grenier, Jean-Denis Cloutier, Marielle Fecteau, Colette Roy-Laroche, Ghislain Bolduc, Jacques Martin, Claude Turcotte, Bernard Isabel, André St-Marseille, Steve Charrier, Diane Turgeon, Diane Roy, Jeannot Lachance, Jean-Luc Fillion, Pierre-André Gagné et Sonia Cloutier.

QUE le Conseil des maires donne le mandat à ce Comité plénier, d'étudier les documents déposés dont le projet de lettre d'intention relative à l'implantation d'un parc éolien communautaire sur le territoire de la MRC du Granit.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2010-137

SUSPENSION DE LA SÉANCE PUBLIQUE DU CONSEIL DES MAIRES

Il est proposé, appuyé et résolu :

DE suspendre la séance en cours avant de discuter des points inclus à la section 19 « Projet éolien » de l'ordre du jour. Il est 22h 30.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

20.0	AJOURNEMENT DE LA SESSION
------	---------------------------

2010-138

AJOURNEMENT DE LA SESSION

QUE la séance du conseil de ce 16 juin 2010 soit ajournée au jeudi 17 juin 2010, 0 h 20. Il est 23 h 55.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Maurice Bernier
Préfet

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné, secrétaire-trésorier de la Municipalité Régionale de Comté du Granit, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours, ou aux surplus non affectés, pour les dépenses votées à la séance du Conseil de ce 16 juin 2010 et ce, pour les résolutions 2010-131 et 2010-133.

Serge Bilodeau
Secrétaire-trésorier
Directeur général